



Inventaire du patrimoine culturel de la commune de Saint-Sever (Landes)

Note méthodologique

Mars 2015



▪ Contexte

La commune de Saint-Sever considère le patrimoine comme un élément essentiel de son identité et attache un intérêt majeur à sa préservation et à sa valorisation. Sa prise en compte dans les politiques territoriales, aussi bien en matière d'identification et de protection de ses éléments remarquables qu'en matière d'éducation et de développement culturel et touristique, doit répondre aux enjeux liés au maintien de l'attractivité de la commune dans un contexte de recherche d'une dynamique renouvelée pour ce territoire rural.

Afin de constituer un socle de connaissances sur l'ensemble de son territoire, la commune de Saint-Sever a fait le choix de s'engager dans une enquête d'inventaire du patrimoine sous la responsabilité scientifique de la Région Aquitaine. La commune souhaite par ailleurs s'inscrire dans une démarche de protection globale pour le bourg, dans le cadre de la mise en œuvre d'un document d'urbanisme de type AVAP (la future loi « patrimoines » doit préciser les modalités nouvelles des futures « cités historiques » en gestation). A ce titre, une étude de diagnostic patrimonial doit être menée en 2015 par un bureau d'étude, en relation avec l'opération d'inventaire.

A terme, la dynamique lancée par la commune de Saint-Sever doit permettre de promouvoir une démarche de labellisation « Pays d'Art et d'Histoire » avec les communes environnantes qui souhaiteraient adhérer à la démarche.

Cet engagement de la municipalité rejoint les orientations de la Région Aquitaine en direction des territoires. A travers le Service régional du patrimoine et de l'Inventaire (SRPI), chargé entre autres de la mise en œuvre de la compétence Inventaire en Aquitaine, la Région Aquitaine inscrit son action dans des partenariats avec les collectivités soucieuses de mener des opérations d'inventaire et de valorisation du patrimoine. Conformément à son règlement d'intervention « Patrimoine et Inventaire », lui permettant de soutenir financièrement et d'accompagner scientifiquement les collectivités dans cette démarche, une subvention pour le recrutement d'un chargé d'étude a été votée en décembre 2014 pour la réalisation de cette opération d'inventaire qui doit se dérouler sur une durée d'une année, à partir du 1^{er} avril 2015.

Parallèlement, l'université de Pau et des Pays de l'Adour doit engager un travail d'inventaire du patrimoine culturel immatériel (PCI) de Saint-Sever, dans le cadre d'un programme d'étude financé par la Région Aquitaine. Ce travail expérimental permettrait de rechercher les conditions du croisement d'enquêtes sur les patrimoines matériel et immatériel.

▪ Aire d'étude et modalités de l'opération (annexe 1)

Le territoire étudié dans le cadre de cette opération porte sur l'ensemble de l'aire communale. Cependant, la taille de commune (47 km², 14 km / 5,6 km, près de 4 800 habitants), l'importance du bâti (environ 2 800 logements en 2011 selon les chiffres de l'INSEE, dont 1 861 « maisons ») et le temps contraint pour la réalisation de ce programme vont nécessiter une approche différenciée pour l'étude du bourg et de la partie rurale du territoire communal.

Le potentiel patrimonial de la commune apparaît comme très important, tant au niveau des ressources archéologiques que du patrimoine monumental. Si les données de l'archéologie doivent être prise en compte dans une analyse globale de l'histoire du territoire et de son évolution, l'inventaire ne concernera que le patrimoine architectural et mobilier. Le repérage du patrimoine bâti portera sur l'ensemble des édifices publics et privés du territoire communal. Sa mise en œuvre sera entièrement de la responsabilité de la chargée d'étude. L'inventaire des objets mobilier portera, pour sa part, uniquement sur le mobilier de la propriété publique ; il sera réalisé par un chercheur du SRPI, en appui et avec la collaboration de la chargée d'étude.

L'objectif est la constitution d'une documentation publique complète sur le patrimoine de la commune. Le SRPI, qui assure le suivi scientifique et technique de l'opération, est garant de la qualité des données produites dans ce cadre. Si la méthode retenue est celle d'un inventaire topographique tel que défini dans les *Principes et méthodes de l'Inventaire général*, elle doit être adaptée aux contraintes évoquées précédemment et aux enjeux du territoire. A ce titre, il est proposé de mener une enquête de type topographique sur l'agglomération, et de procéder à une approche de type « diagnostic patrimonial » sur le reste du territoire.

Au commencement de l'enquête, une présentation des objectifs de l'étude sera exposée devant le conseil municipal afin de bien informer les élus de l'opération. Une annonce sera publiée dans la presse locale pour sensibiliser la population et afin que la chargée de mission soit bien identifiée. Une information sera aussi publiée sur le site internet et dans le magazine d'information de la commune. Des contacts devront être rapidement établis avec des personnes ressources et avec les associations historiques et patrimoniales du secteur.

▪ Ressources documentaires et archives

Une importante documentation préliminaire concernant Saint-Sever est disponible au centre de documentation du SRPI. Il s'agit d'une documentation papier, produite par plusieurs chercheurs lors d'une opération menée par l'Inventaire général dans les années 1970. Riche et en bonne part inédite, elle porte principalement sur les édifices publics, en particulier la mairie, le tribunal et surtout l'abbatiale. Le mobilier a aussi fait l'objet d'une étude approfondie. Cette documentation reste cependant incomplète et informelle, constituée de notes manuscrites et de photographies plus ou moins bien légendées (7 classeurs et des boîtes d'archives). L'ensemble de la documentation doit être mobilisée et reprise dans les dossiers d'inventaire qui seront constitués dans le cadre de la présente opération.

Par ailleurs, la chargée d'étude devra établir un bilan documentaire du territoire, comprenant les ressources bibliographiques et archivistiques disponibles dans les bibliothèques et les principaux centres d'archives publics.

La recherche bibliographique portera notamment sur :

- les ouvrages historiques et les monographies communales ;
- les articles publiés dans les bulletins des sociétés savantes ;
- les travaux universitaires ;
- la cartographie ancienne : Cassini, Belleyme, Etat-major...
- l'iconographie ancienne : cartes postales, albums photographiques, lithographies... ;
- les ressources numériques (Gallica, Aquitaine Culture Connectées, Europeana...).

Les recherches en archives se concentreront sur le dépouillement des archives communales, et notamment les registres de délibérations du Conseil municipal. Concernant les archives départementales, les dépouillements porteront prioritairement sur les fonds contemporains classés : séries O et Fi pour les documents figurés. Des recherches plus approfondies pourront être menées dans les fonds d'archives de l'Ancien Régime ou dans des fonds d'archives privées pour documenter des éléments précis (séries C, E, G, H et J). Les cadastres anciens serviront également de support d'étude, l'exploitation des états de section et des registres d'augmentations et de diminutions permettant de renseigner un édifice particulier ou d'effectuer des traitements statistiques.

Des recherches ponctuelles pourront aussi être entreprises dans d'autres dépôts, en fonction de l'existence de fonds spécifiques permettant de documenter tel ou tel élément ou ensemble patrimonial de la commune.

▪ **Mise en œuvre de l'inventaire**

Dans le bourg :

Le repérage systématique du bâti s'effectuera à partir du cadastre actuel confronté à l'analyse des documents cartographiques et cadastraux anciens. Les éléments recensés seront consignés dans une grille de repérage réunissant les éléments de description des édifices. Des croquis et des photographies seront réalisés lors du repérage par le chercheur pour illustrer les dossiers d'inventaire. Les habitants seront sollicités pour la visite des espaces privatifs et la réalisation, avec leur accord, de campagnes photographiques. Dans la mesure du possible, la chargée d'étude demandera à avoir accès aux édifices susceptibles de receler des éléments patrimoniaux significatifs : caves, escaliers, cheminées, équipements domestiques anciens...

Les édifices sélectionnés en fonction de leur intérêt architectural et historique feront l'objet d'une étude plus approfondie et de dossiers d'études illustrés de photographies et accompagnés de la documentation qui aura pu être réunie.

Les éléments plus modestes ou plus répétitifs, mais cependant représentatifs de l'architecture locale, feront l'objet d'un dossier *a minima* et leur analyse sera approfondie dans des dossiers de synthèse (dossier collectif sur les maisons et immeubles, dossiers thématiques sur des éléments patrimoniaux dont l'intérêt aura été révélé par l'enquête).

Des dossiers d'ensemble portant sur des quartiers, îlots ou rues... pourront aussi être réalisés, afin de mieux restituer des unités bâties ou des séquences urbaines homogènes.

Dans le reste du territoire communal :

Un inventaire des principaux ensembles et éléments patrimoniaux sera réalisé à partir de l'analyse documentaire effectuée préalablement. Par ailleurs, l'enquête orale et un repérage sur le terrain permettra d'identifier les éléments et ensembles présentant un fort intérêt patrimonial, susceptibles de faire l'objet de dossiers d'étude. Un diagnostic précis présentant les caractéristiques et les potentialités du territoire sera établi sur cette base.

Dans tous les cas, certains sites nécessitant un travail photographique professionnel pourront bénéficier d'une campagne réalisée par la photographe du SRPI, selon une programmation établie en concertation avec le service.

▪ **Base de données et archivage (annexe 3)**

L'ensemble des données sera saisi dans le dossier électronique GERTRUDE selon les normes de l'Inventaire général du patrimoine culturel. Les outils méthodologiques de l'Inventaire (Systèmes descriptifs, thesaurus...) seront mobilisés pour ce travail d'archivage. Le dossier de synthèse concernant le diagnostic patrimonial sera annexé au dossier de présentation de la commune.

Les photos seront également traitées et numérotées selon les normes de l'Inventaire. Outre les images en plein écran attachées aux dossiers GERTRUDE, l'ensemble de la documentation photographique (images source) est destiné à alimenter la photothèque numérique du SRPI.

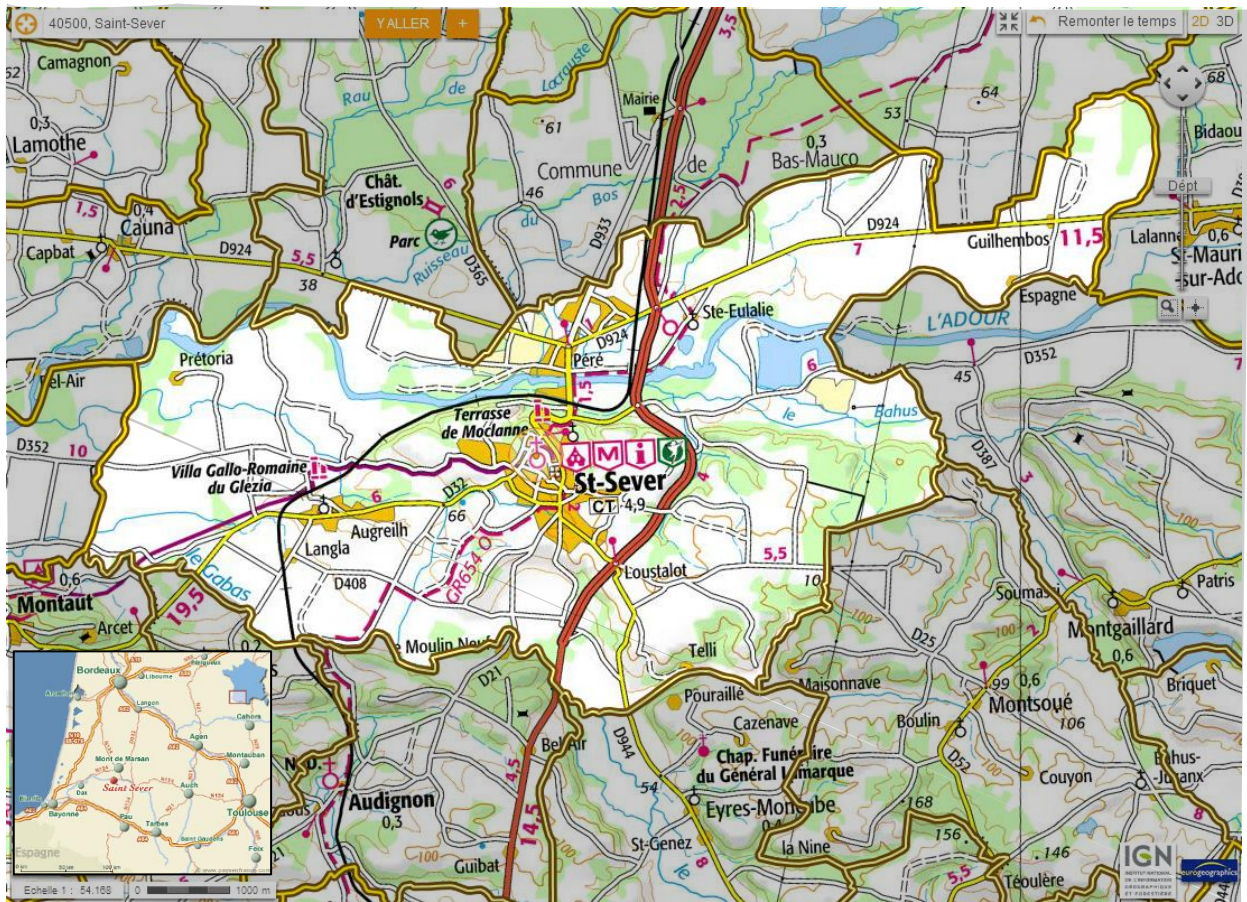
▪ **Restitution**

La base de données et l'ensemble des ressources numériques mises en forme dans les dossiers électroniques de l'Inventaire seront consultables en ligne à l'issue de l'opération, dès lors que les données auront été validées par le SRPI et que le portail aquitain de diffusion des dossiers GERTRUDE sera opérationnel.

Par ailleurs, un journal de l'avancée du programme sera tenu sur le site internet du SRPI, dans le blog consacré à la recherche, dès que celui sera opérationnel. Le site internet de la commune pourra aussi recevoir des actualités relatives à l'avancement de l'étude.

Des présentations publiques et des visites devront également être proposées par la chargée de mission afin de restituer aux élus et à la population locale les résultats de l'enquête, selon des modalités qu'il conviendra de définir.

Annexe 1 : Carte de la commune de Saint-Sever



Annexe 2 : Calendrier prévisionnel

Ce calendrier est proposé à titre indicatif. Les différentes étapes de terrain, de dépouillement d'archives et de saisie dans les bases de données pourront être menées de façon concomitante ; elles seront également tributaires des contraintes météorologiques.

Tâches	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars
Diagnostic initial												
Inventaire bourg												
Inventaire commune												
Rédaction synthèse												
Inventaire mobilier												

Annexe 3 : Schéma d'organisation de la documentation

